

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité


**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,  
secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 11 octobre 2017, a été adopté le règlement numéro 186-2017 « décrétant un emprunt pour la construction d'un réseau de fibres optiques ». Ce règlement fut approuvé le 10 juillet 2018 par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et est donc entré en vigueur à cette date.

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité de la MRC de Matawinie.

**DONNÉ À RAWDON CE 23<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET DEUX MILLE DIX HUIT**



Hélène Fortin  
Secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe